



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022**

Le conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure siège en séance extraordinaire, ce 1er novembre 2022 à 18h30 sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed, Samuel St-Pierre ainsi que Jessy Grenier, greffière-trésorière.

Raymond Paulhus absent.

#### **Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2022-11-001

#### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### **4. LÉGISLATION**

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Modalités de fin d'emploi de l'employé no 24

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

#### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **9. URBANISME**

#### **10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES**

11. Période de questions

12. Levée de la séance

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2022-11-002

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 MODALITÉS DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NO 24**

18h35 :

Gilles Forcier conseiller #1

Samuel St-Pierre conseiller #6

Ils se retirent pour conflits d'intérêts et code d'éthique

18h38 : réintégration

Considérant que l'employé numéro 24 a informé la Municipalité de sa volonté de relever de nouveaux défis;

Considérant la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Jessy Grenier, soit et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé no 24;
- Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Jessy Grenier soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2022-11-003

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire

\_\_\_\_\_  
Jessy Grenier, Directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Guy Lavoie, Maire